Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires =

Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni

popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 75 (1985)

Artikel: Le parler d'autrefois : extrait des anciens manuaux du Conseil de

Romont

Autor: Page, Louis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1005288

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le parler d'autrefois

extrait des anciens manuaux du Conseil de Romont

Au cours de nos recherches historiques sur notre ville de Romont (FR), il nous est arrivé maintes fois d'être arrêté par le sens de certains mots et la tournure de phrases et d'expressions.

Nous les avons cueillis dans les *manuaux* ou procès-verbaux des séances du Conseil communal, lesquels existent depuis 1545, entreposés aux archives communales. Les précédents comptes-rendus, de la période savoyarde qui prend fin en 1536, ont disparu, probablement aux cours des incendies qui furent nombreux jusqu'au milieu du XIX^e siècle. En revanche, les actes principaux ont fait l'objet de copies parcheminées, des vidimés. Ces écrits officiels n'entrent pas dans notre quête de mots anciens.

Notre travail n'a aucune prétention philologique. Nous nous contentons de reproduire les termes dans une graphie légèrement modernisée, laissant parfois entendre s'ils avaient un parfum latin ou une odeur patoise. Pour en mieux saisir la particularité de quelques-uns, nous les avons laissés enrobés dans des expressions parfois pleine de saveur.

Il en est d'un peu simples aux yeux de quelques-uns, mais tous reflètent assez exactement le cachet du parler d'autrefois dans notre région. A noter qu'il s'agit de choses très terre à terre dont avaient à s'occuper les très honorables seigneurs des *conseil des Douze, des Vingt-Quatre* et des *Quarante* d'une petite ville de province fribourgeoise du milieu du XVI^e siècle à la fin du XVII^e.

Nous faisons suivre notre «lexique ancien» de quelques textes brefs, eux aussi témoins de la langue écrite de nos aïeux. Nous les donnons dans la graphie ou orthographe exacte de l'époque, soit le milieu du XVI^e siècle. Pour faciliter la lecture des termes et des expressions que nous donnons, nous n'avons pu nous tenir exactement à la manière d'écrire de cette époque. Nous l'avons donc modernisée quelque peu, tout en conservant la valeur des sons et les tournures caractéristiques.

L'y que nous employons s'écrivait toujours i: moïen, aïant, octroïer, etc. La z marquait souvent le pluriel au lieu de s.

 \mathcal{A}

abergement, n. m.:

location, tènement féodal

acenser, v.:

faire payer le «cens», soit un impôt

affronter, v.:

toucher. Ex.: ...qui ont des possessions affrontant ès

murailles doivent faire des colisses

a forme des amodiations: selon les conditions de la location

aigue, n.f.: eau. Ex.: Que l'on ne doive mettre et conduire aigue

par la riette (rigole) qu'est devant la maison des hoirs

planche de bois, Auj.: vieux mot ais, n. m.:

aisance de maison, n. f.:

amortérisation, n.f.: amortissement. Amortériser v. amplier sur les communs: empiéter sur les terres communes

ancelle, n.f.:

bardeau, tavillon anguette, n.f.: seau à eau, en cuir, pour la lutte contre le feu

apprentif, n.m.:

apprenti. Ce «f» final se rencontre aussi dans baillif, et

autres

arche, n.f.: mesure de capacité pour les grains. Environ 1500 l.

Arche est aussi la caisse à grains au grenier

armuré: armé. Ex.: Qu'un chacun soit prêt s'armer de bâtons

assots, n.m.: aune, n.f.:

endroit où l'on élève les porcs. Se dit *boéton* en patois mesure de longueur valant 1,20 m. Auner une pièce

d'étoffe

récolte d'avoine: dîme de l'avoine avoinerie, n.f.:

В

bailler, v. donner. En patois: baye-mè chan = donne-moi cela *ban*, n.m.: amende. Ex.: Sous le ban d'un chacun défaillant de six

gros (pièce de monnaie), sans merci. Sous le ban

contenu ès statuts: fixé par la loi

fenil, loge à foin, cabane. Ex.: Des terres en barges: barges, n.m.:

que l'on fane. Ouvrir les barges: les prairies fanées où

l'on peut pâturer, où peut se faire la paisson

sens français, mais employé souvent dans l'expresberger, n.m.:

sion: mettre sous la verge du berger, du pasteur

bichet, n.m.: mesure de capacité pour les graines: 10-20 l. En

patois: on betsè dè biao (blé)

bled, n.m.: blé

relatif aux bornes. Dans les légendes, les bouénou boénage, n.m.:

déplaçaient les bornes

fontaine. En patois: lou borni bornel, n.m.:

bosonnets, n.m.pl. chemin bordé de buissons tonneau. Bosset: petit tonneau. Une bosse de chanvre bosse, n.f.:

bouchon, n.m.: cabaret

boulevards, n.m.pl.: remparts, promenade des remparts

bourrelier, n.m.: comme en français: fabricant de harnais. Ne s'entend

plus guère

Bramafan, nom de lieu: vient du patois et signifie qui crie de faim. On a aussi

le nom de lieu Affama = affamé

C

camisards: paysans, bourgeois qui se sont opposés à certaines

décisions du conseil

casse, n.f.: grande poche (louche) pour puiser l'eau

qui paie des cens (impôts) censitaire, n.m.:

chaque. S'emploie souvent avec un. Ex.: N'a voulu chacun, pr.:

païer pour un chacun char de vin par lui acheté, un flo-

chafeyruz, n.m.pl.: feux. En patois tsafinru chalamelle, n.m.:

roseau, du latin «calamus». Employé ici dans le sens

de flûte

chalwerk, n.m.: chanvre:

prison. Un des rares mots tirés de l'allemand cultivé par chaque ménage qui a sa «chenevière». Quand la filasse est bien débarassée de toutes ses *chè*-

nevottes (bribes), on la peigne

chapel, n.m.: chapeau. Une plume au chapel

char, n.m.: sens français, mais un char de vin=600 litres autorisés à dresser et monter théâtre en ville

charroir, n.m.: charro

chésaux, n.m.: terrain sur lequel est bâti une maison, s'emploie au

pluriel. Le sing.: chésal

chirurgien, n.m.: médecin, par opposition au rebouteux, rhabilleur, qui

donne des soins

chouchia, n.f.: la chaussée. Ex.: la chouchia des Barges. En patois:

tsonhyia

cingulon, n.m.: ceinture. Ex.: cingulons à faire pour la sacristie. Du

latin cingulum

clausiture, n.f.: clôture. Ex.: par ce moïen on gâte les clausitures. Par-

fois écrit *clositures*

clédard, n.m.: porte de pâturage. Ex.: Le clédard des clositures. De

nos jours on dit en patois: la delége

clergé, n.f.: on dit ici la clergé comme la dimanche, comme en

patois la demindze

clos, n.m.: terrain bien défini, propriété particulière, person-

nelle. On trouve aussi: un aclos

coëttes, n.f.: duvets. Des coëttes de lit. En patois cûtre.

commun, n.m.: terre qui appartient à la communauté. S'emploie

encore dans ce sens

communier, n.m.: celui qui est d'une commune. Ex.: communier de Villa-

rimboud

compâturage, n.m.: droit de la bourgeoisie de mettre du bétail en com-

mun sur des terres allant au-delà du territoire com-

munal. Objet de querelles

compellir, v. obliger, forcer. Ex.: ...qu'on dusse compellir les recon-

naître sous quelques cens et pour lod

conche, n.f.: cuve pour faire des cierges

concordablement: par accord, accepté

confesser, v.: reconnaître. Ex.: Il a confessé tenir les ventes d'un an confins, n.m.pl.: terres aux limites de la commune. On dit aussi la fin

coupe de bled: mesure de capacité peu précise

curial, n.m.: notaire, greffier

curtil, n.m.: jardin. En patois: on curti

D

daguier, n.m.:

daille, n.f.:

fourbisseur, celui qui fait ou polit des armes blanches branche de sapin. S'emploie encore. Parfois écrit *dex*

pin sylvestre. Mot encore en usage

décrétation, n.f.: publication (de testament) défermer, v.: ouvrir. Ex.: défermer un clos

départir, v.: se séparer, partir. Ex.: se départir du lieu de Lausanne déperdre, v.: perdre, disparaître. Ex.: Afin que les droits de la ville

ne se déperdissent

déporter v.pr.: se rapporter au... Ex.: Ils doivent se déporter du papier

derbonnier, n.m.:

taupier. Le derbon est la taupe noire

despect, n.m.:

respect. Ex.: ci-dessous, voir d'ores en avant

dèvin, n.m.:

terre où l'on ne peut mettre du bétail. Mot fréquent sur les plans communaux: le dèvin des Dailles

almanach

diaire, n.m.: dîme, n.f.:

impôt du dixième de certaines récoltes, sur le *bled*, le

messel, le chanvre, etc. On dit toutefois: le grand dîme

directes, n.f.pl.:

dit, dits, dites:

jadis très employé. Ex.: Les dits de Romont ont sur les-

dits pâquiers des droits

d'ores en avant, adv.:

dorénavant. Ex.: On se baserait d'ores en avant sur le diaire pour fixer le jour du paiement des directes ès mains des dîmeurs (percepteurs des impôts) et tou-

jours sans (manquer) despect

ducaton, n.m.:

don modeste, pour occasion particulière. Ma mère, qui était sage-femme, disait encore: «On a été bon; après les 10 francs, on m'a encore donné un ducaton»

Ε

écoffey, n.m.:

cordonnier. D'où le nom de famille. En patois *on écofa*,

écofè

égrège, n.m.:

titre que l'on donne à un notable qui vient après ceux

de seigneur, noble, et avant celui de discret

Eloi, saint:

patron des orfèvres, des gens travaillant les métaux.

Avait à Romont sa confrérie, sa bannière; il a encore

son vitrail à l'église

émine, n.f.:

tamis ou mesure en usage dans les moulins

encelle, n.f.:

bardeau = ancelle

enclos, n.m.:

clos, aclos, terrain fermé. Un encloseur: celui qui ferme,

qui contrôle les clos

entrage, n.m.:

entrée; le droit d'entrage dans la bourgeoisie

épeautre, n.m.:

céréale, aujourd'hui moins connue, de qualité infé-

rieure au bled, au messel

éperonnier, n.m.:

qui fait les éperons

éplucheries, n.f.pl.:

petite somme d'argent qu'on remet gracieusement;

billet d'épices de la justice

essert, n.m.: estoc, de l':

terrain abandonné, mal cultivé. S'emploie encore compétence, charge. Ex.: ...de *l'estoc* du syndic (bour-

sier communal)

F

faya, n.f.:

brebis. Se dit encore en patois

fayâla, n.f.:

pâturage à brebis

faye, n.f.:

nom désignant une forêt de hêtres. Du latin fagus

fayotier, n.m.:

gardien des brebis foyard, hêtre. On dit aussi un fou

fau, n.m.: ferculon, n.m.:

brancard

fesse, n.f.:

fagot. Faire des fesses

fiancer, v.:

lier, garantir, s'engager pour. Ex.: La quarte (qua-

trième) partie fiance Pierre Ecoffey

fief, n.m.:

territoire, village, région sous l'autorité d'un noble

qui perçoit des droits

forain, n.m.: se dit d'une personne qui vient du dehors, qui n'est

donc pas de l'endroit. S'emploie encore pour les

«gens du voyage»

foule, n.f.: foulon, presse pour les draps. S'emploie encore. Lieu-

dit à Romont: La Folla, sur les bords de la Glâne

fournier, n.m.: boulanger, fourneyre: boulangère

fruitage, n.m.: récolte des fruits

G

gagement, n.m.: mise à l'amende et l'amende elle-même. Ex.: amen-

des et gagements pour contravention

Garin, saint protecteur du bétail, a de nombreuses chapelles dans

le pays (ailleurs: saint Guérin)

gerberie, n.f.: moisson, tas de gerbes; la dîme se fixe sur la gerberie

gesans, n.f.pl.: femmes accouchées

glandée, n.f.: production des glands; temps fixé pour pâturer les

porcs dans les forêts de chênes

glanée, n.f.: période pour aller glaner. La glanée a été bonne gourgne, n.f.: souche enterrée d'un arbre. Arracher des gourgnes,

des troncs

grainetier, n.m.: conseiller qui a la responsabilité du grenier; qui dis-

tribue les grains remis comme salaire. Personnage

important

granger, n.m.: le fermier qui tient une grange. En patois: grandzi

Η

héraut - hergross huissier du conseil, sergent de ville

I

icelui, pron.: celui-ci. Fém.: icelle, plur.: iceux

inclusa, n.f.: léproserie, ladrerie. Se dit aussi maladaire

invigiler v.: surveiller, contrôler

irraciner, v.: déraciner

item, adv.: de même. Vieux terme

J

jaquemard, n.m.: prison. Ex.: Conseiller démis de son emploi et mis sus

jaquemard

jordil, n.m.: jardin. Ex.: Celui qui sera trouvé en jordil prenant frui-

tage, ou en chenevière, sera châtié, et sera mis au car-

can

joux, n.f.pl.: forêts, surtout des régions élevées. Ex. Les joux noires jusques à, adv.: jusques à quand; jusques à bout de paie-

ment

L

largir, v.: accorder. Très jolie formule: ...auquel grâce spéciale a

été largie (de) tenir comme par ci-devant le clos de...

permission, licence

autorisé, permis, accorder licence. Ex.: par le conseil spécial (communal) a été *licencié* François Musy mettre au *dèvin* une jument et trois poulains pour un

florin par bête

largission, n.f.:

licencié:

livrances, n.f.pl.:

fournitures, livraisons

lods, n.m.:

droit de mutation, en cas de vente d'une terre. Loder

ou lauder un acte. Lods et vendes

lomguelter, v.:

faire payer l'impôt appelé *omgueld* ou *umgueld* destiné à l'entretien des remparts de Romont. Aussi: *Umguel*-

der. Ex. Longuelter le pot de vin

M

mailler, v.:

faire payer un impôt sur le vin. Du mot *maille*, une petite monnaie, qui sera remplacée par la *cruche*, la

rappe, le centime

maintenance, n.f.:

entretien. Ex.: Ceux qui sont à la maintenance de

Leurs Excellences (de Fribourg)

maintenaudaz, n.f.:

cloche qui sonnait la messe matinale. En patois la

matenâre

maître des basses œuvres:

équarrisseur, écorcheur

maladaire, n.f.: male part:

léproserie. Aussi inclusa. La Maladaire: lieu-dit isolé

mauvaise part

manual, n.m.:

recueil des décisons du conseil, écrit à la main; plu-

riel: les manuaux. Ceux de Romont existent tous

depuis 1545

marguillier, n.m.:

sacristain; qui s'occupe de l'église. Responsable de

l'église

médelle, n.f.:

indemnité en cas de responsabilité, réparation. Ex.:

Le conseil ordonne d'acquitter la médelle pour éviter

un procès

merci, adv.:

sens actuel; grâce. Sans merci, à la merci de...

messel, n.m.:

céréale moitié blé, moitié seigle, soit ce qu'on appelle encore: moitié, méteil. Désigne généralement les

céréales panifiables

messellerie, n.f.:

moisson

messier, mussilier, n.m.:

gardiens des moissons et du bétail. Nom de famille

actuel: Mussilier

mesures:

nous les donnons à leur lettre alphabétique en distinguant les usages: pour les grains, les liquides, le vin,

les dimensions de terre, etc.

missival, n.m.:

recueil qui conserve les lettres importantes; copie-

lettres

mois:

les noms étaient les mêmes que de nos jours mais on

écrivait: 7bre, 8bre, 9bre, 10bre pour septembre, octobre, novembre et décembre

.

elles ont varié selon les époques, en noms et en valeurs. On avait alors le Gros, le Florin, l'Ecu, le

Denier, avec des signes particuliers pour les indiquer

montes, n.f.:

monnaies:

saillies animales

morcel, n.m.: muid, n.m.:

morceau. Ex.: Laisser clore un *morcel* du *dèvin* désigne non seulement la mesure de capacité de

quelque 1500 litres, mais encore une arche ou caisse

du grenier où l'on conservait les céréales

N

naissants, n.m.pl.:

impôt ou dîme sur les animaux nouveaux nés: veaux,

moutons, porcs

nonobstant, adv.

malgré. Nonobstant ledit statut

novales, n.f.pl.:

dîme perçue sur les terres nouvellement mises en culture. De nos jours, le *novalu* est une production herbagère de trèfle, de luzerne, etc. après une culture de blé

O

obvier, v.:

prendre des mesures efficaces contre un abus. Ex.: obvier et rompre la fréquentation par vicieuse cou-

oche. n.f.:

terrain avoisinant un bâtiment, lequel est construit sur un *chésal*; verger, jardin, chenevière

ordonnance, n.f.:

prescription. Ex.: à forme de l'ordonnance = selon

outre, adv.: ovaillé, adj.: ovaille, n.m.: dépassé, au delà. Ex.: Et non plus *outre...* se dit d'un bois abattu par une intempérie

grande intempérie causant des dommages, inonda-

tion, ruine du terrain, etc.

P

paisson, n.f.:

le temps des pâtures, l'action de pâturer. Ex.: la paisson (ou paission)) des porcs

passade, n.m.:

hébergement momentané, organisé pour les gens de

passage. A Romont: à l'hôpital

parchet, n.m.: partisseur, n.m.:

petite étendue de terrain, comme de nos jours celui qui surveille et rend compte. Utilisé pour la ven-

dange

patifou, n.m.:

fonctionnaire inférieur, appelé à faire la chasse aux

bêtes qui rôdent dans les rues

patury, n.f.:

rétribution en nature ou en argent versée pour le

bétail mis «sous la verge du pasteur»

perrare, n.m.: pichet, n.m.:

pierrier. Patois: *pèrare* petit pot de vin

plaintif, n.m.:

plainte. Ex.: S'il ne les traitait et qu'il y eut plaintif

pot, n.m.: prémices, n.f.pl.:

mesure de capacité d'un demi-litre premiers fruits de la terre. Sens actuel

premices, n.f.pl.

les prés. Le z est souvent employé pour marquer le

pluriel

proposite, n.f.:

proposition. Ex.: Laquelle proposite a été faite de la

part d'icelui

puis-né:

puîné, né après, cadet

O

quarteron, n.m.:

mesure ancienne pour les graines, ordinairement de 20 l, mais aussi un *quarteron* de 10 l, de 5 l. Ils étaient marqués, scellés

R

réchat, n.m.:

scieur. Patois: réchâ

recors, n.m.pl.:

les regains. Patois: rècouao. Aussi: record

relicte, n.f.:

la veuve, la délaissée

rhabiller, v.: *rière*, ad.:

comme dans la langue populaire d'aujourd'hui du côté de ... sur le territoire de ... A Romont, *rière Berne* veut dire dans l'ancien pays de Vaud devenu

bailliage bernois en 1536

riette, n.f.:

rigole

risdaller, n.m.:

impôt introduit par Fribourg

S

saunier, n.m.:

marchand de sel

semesse, semaise, n.f.:

vin d'honneur, généralement au pluriel. Channe pleine de vin qu'on apportait aux personnes qu'on

voulait honorer, comme à une noce

seoir, v.

asseoir. Ex.: Les conseillers se doivent seoir l'un après

l'autre en conseil, selon leur entrée en conseil

outil à gicler de l'eau en cas d'incendie

sétérée, n.f. (de pré): sonnettes, n.f.pl.: soufferte, n.f.: statuer, v. mesure; à l'origine ce qu'on peut faucher en un jour prison bourgeoisiale. Ex.: mettre aux *sonnettes* taxe payée par les non bourgeois ou habitants

fixer. Ex.: ...a été statué et fait

syndic, n.m.:

seringue, n.f.:

boursier communal, et non le président du conseil

dont il faisait partie

T

taille, n.f.:

impôt variable; location fixe ou à merci, comme la

corvée

tavernes, n.f.pl.: titres de politesse ou de convenance: cabarets de qualité inférieure, étroitement surveillés

nos Excellences de Fribourg,

nos très redoutés Seigneurs de Fribourg, les Seigneurs du Conseil spécial des Douze,

les nobles seigneurs...,

discret..., honorable.., égrège...

Monsieur n'est pas employé devant un nom de personne au XVI^e siècle, mais il l'est un siècle plus tard environ trente. Aussi *trentenier*. Ex.: un *trentenier* de

trentainier, n.m.:

fayes (brebis)

U

umgeld, n.m.: umguelter, v.:

impôt sur le vin. Il sert à l'entretien des remparts percevoir un impôt sur le vin. Ex.: ...par la commu-

nauté a été umguelté (aussi longuelté) et maillé le pot de

vin à...

usance, n.f.:

usage

V

vendes, n.f.pl.:

ventes

vendition, n.f.:

la vente de...

vin:

Mettre à pinte un char de vin (600 litres). Un tonneau

qu'on pourra vendre au détail

voisinance, n.f.:

voisinage. Bonne voisinance

vote

la majorité se dit: Il a été arrêté par le plus

Quelques expressions et tournures

1. Le verbe être emploie l'auxiliaire être aux temps composés alors que nous employons maintenant avoir.

Ex.: Sont été faits bourgeois, pour ont été faits...

Sont été élus les bourgeois ci-après, pour ont été élus...

N'entend-on pas encore dire: «je suis été», venant chez nous non pas de l'allemand, mais du patois: «chu jelao à Friboua»

L'inverson du participe passé, placé à la fin, est fréquente. Ex.: (au sujet d'une abbesse du couvent de la Fille-Dieu) «...savoir si les nobles bourgeois ont icelle agréable et d'être à icelle donné.»

2. On omet parfois l'article partitif:

compellir à payer lods, (obliger) imposer cens. – faire pain de... ne doivent garder bêtes – faire statut perpétuel – ne devra acheter beurre sur le marché – ne doivent garder bêtes l'été.

3. Formules d'introduction:

Par le général conseil a été ordonné...

Par devant mes honorés seigneurs...

Par moien de quel ovaille survient grand dommage (voir ci-dessus)

A été statué par le conseil spécial...

Par toute la commune étant assemblée, a été arrêté touchant le...

A été fait et statué par M. le Châtelain...

4. A un siècle d'intervalle, évolution du style. Voyez:

1560:

«Sont comparus Marie Sugnaux et Estivient Bordet, d'Hennens, à leurs noms et aux noms de tous les prud'hommes dudit lieu, qu'ont prié leur faire gracieuseté de l'offense par eux faite d'avoir par ci- devant amodié certain morcel du commun qu'est près ledit Hennens. A savoir n'avoir droit de se faire et d'autre part n'avoir n'autre moïen pour faire rebâtir leur four...»

«Pour obvier et rompre la fréquentation par vicieuse coutume de laquelle plusieurs usent d'être journellement aux tavernes et ès jeux, par moïen de quoi dissipent leurs biens, en sorte que des uns leurs femmes et enfans sont contraints pour leur nourriture mandier, a été statué et ordonné...»

1660:

«Mrs les Bannerets aïant sommé la commune de Sommentier à contribuer pour tout ce qui touche les droits de la Bourgeoisie à cause de passassions à clos, et n'aïant voulu donner aucune solide réponse, de grâce on les avertira encore ce jourd'hui, et ne voulant se ranger à la raison, on conduira demain le commun de la ville audit lieu pour rompre les possessions qui ne sont pas à clos.»

Lettre des Bourgeois de Romont au Duc de Savoie 20 février 1536 (orthographe et style de l'époque)

Demande de secours

«Nest pour ce quelque chouse qui nous ayt sceu dire, n'avons voulu obtempérer à leur pratique et quand ilz on vheu qui non peult gagnyer le courd de la ville ilz on pratiquer les payssans auteres nous desarmer tant que les dicts payssants ilz leur fire une bien honneste responce, et ce voyant que part pratiqué ilz nest

nous pouvoyt reboulté, les dicts de Fribourg se voulliren mettre aux champs pour nous venyr assallir, et quant nous payssans vire que cestoyt a bon essien, se sont en partye murtyner disant que n'entendoit jamays davoyer point de guerre avesque les ditts Sr de Frybourg, et que deuls ils nest volloyent point combattre contre eulz pour ce qui estions tous parents et aylliés les ungs avecque les aultres. ...»

(Arch. ville de Romont) Extrait de Dict. Deillon X, p. 375

Lettre du «Secretayre» de Fribourg: 12 février 1536. A ceux de Romont

«Mays despuys qui sont de nostre foys, leur bons voysyns et amys, et qui paravant se veulent rendre à Mess'rs de ceste ville, que Mess'rs ils mestront corps et biens a les deffendre et les garder.»

(Orthographe moins archaïque que celle de Romont)

Un extrait de Rabelais, de la même époque: Education de Gargantua

«Quand Ponocrates cogneut la vicieuse manière de vivre de Gargantua, délibéra aultrement l'instituer ès lettres: mais pour les premiers jours le toléra, considérant que nature n'endure mutations soubdaines sans grande violence. Pour donc mieulx son oeuvre commencer, supplia ung sçavant médecin de celuy temps, nommé maistre Théodore, à ce qu'il considérast si possible estoit remettre Gargantua en meilleure voie.»

Riassunto. Glossario di voci in parte scomparse tratte dai verbali delle sedute del consiglio comunale di Romont (FR), dal 1545, seguito daalcuni brevi esempi di testi. Tra le molte voci interessanti, son da segnalare, per i lettori della Svizzera Italiana, le seguenti, che trovano corrispondenti nei dialetti ticinesi e grigionesi: bornel 'fontana' (dial. frib. borni), cfr. lug. bornèll 'tubo per condurre acqua'; dai, dex 'ramo di abete', cfr. soprac. dasa, dèsa, dèsaja 'id.'; foule (con il nome di luogo La Folla, sulle rive della Glâne, a Romont) = lomb. fola 'folla, gualchiera di panno' e pâquier 'pascolo', cfr. l'omonimo tic. pasquee (che passa a designare il 'luogo di raccolta delle capre', la 'piazza', indi il 'sagrato'). (Red. R.Z.)